



récompense sous régime séparation de bien

Par **Catherine33**, le **02/03/2011** à **22:14**

Bonjour

Je suis mariée sous le régime de la séparation de bien.

Pendant 5 ans, j'ai réglé le loyer d'une location dans laquelle je vivais avec mon mari et nos enfants. Pendant ce temps, mon mari payait les échéances d'une maison de vacances qu'il avait acquise 3 ans avant notre mariage.

J'ai ensuite pris un crédit commun avec mon mari pour agrandir sa maison de vacances, crédit que j'ai payé pendant 6 ans puis je n'avais plus de revenus ayant arrêté de travailler pour élever mes enfants.

D'autre part, pendant toute les années où j'ai travaillé, j'ai contribué plus que largement aux dépenses de la vie familiale tandis que mon mari payait ses crédits personnels (maison de vacances, commerce). J'ai entre autre viré sur le compte joint le montant de mon PEL et une autre grosse somme d'argent et mon mari s'en est servi pour alimenter ses comptes personnels (achat d'un local pour son commerce)

Etant sous le régime de la séparation des biens et en instance de divorce, que suis-je en droit de demander. Quelles sont les récompenses et comment sont-elles calculées ?

Je suis actuellement dans une situation très précaire et souhaiterais récupérer le maximum de l'argent que j'ai donné durant le mariage._Je vous remercie pour votre aide.

Par **Domil**, le **02/03/2011** à **23:29**

Il n'y a pas de récompense en séparation de biens. La notion de récompense est liée à la communauté.

Par **Catherine33**, le **03/03/2011** à **11:03**

Bonjour,

N'étant pas juriste je me suis mal exprimée.

Dans ce cas ai je droit à une indemnité (Est-ce bien le terme ??) ? Bref, que puis-je espérer et demander.

Merci pour réponse

Par **Domil**, le **03/03/2011** à **13:18**

C'est pourquoi il ne faut jamais faire de séparations de biens qui profitent toujours à celui qui a des biens au détriment de celui qui n'en a pas.

Voyez avec votre avocat pour une prestation compensatoire

Par **Catherine33**, le **04/03/2011** à **11:10**

oui, j'ai contacté un avocat mais j'aurais souhaité avoir plus d'explications de votre part.

Pouvez-vous me dire comment sont ou peuvent être calculées les sommes que j'estime avoir données "en trop". Est-ce que, par exemple, elles peuvent être réévaluées par rapport à la hausse de l'immobilier ?

Merci pour votre réponse